

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 21 janvier 2026 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SOUCY, Gervais	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	maire	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	préfet	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La préfet déclare la séance ouverte à 19 h 34.

CA26-001 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

CA26-002 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du comité administratif du 12 novembre 2025 et du 8 décembre 2025, avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA26-003 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	80 083,14 \$
Total des dépenses préautorisées :	412 317,61 \$

<u>GRAND TOTAL :</u>	<u>492 400,75 \$</u>
-----------------------------	----------------------

AUTRES

CA26-004 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Francis St-Pierre et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 36.

JULIE THÉRIAULT
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.